
MEMO

La Mission:

La Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine (MOEUA)

Mandaté par **SE Dr. Nkosazana Dlamini Zuma**, Présidente de la Commission de l'UA

Sur invitation du Gouvernement de l'Union des Comores

Election primaire du Président de l'Union des Comores et le premier tour de l'élection des gouverneurs des îles autonomes

Composition : 35 observateurs provenant de 21 pays africains:

- des représentants permanents auprès de l'UA à Addis Abeba,
- parlementaires panafricains,
- responsables d'organes de gestion des élections
- des membres d'organisations de la société civile africaine.

Rencontres: La Mission s'est concertée avec les principales parties prenantes notamment :

- les Autorités Gouvernementales: SE Mr le Président, MAE, Ministre Intérieur,
- la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI),
- la Cour Constitutionnelle,
- le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA),
- la société civile,
- la quasi totalité des candidats
- Les représentants des missions internationale d'observation
- le corps diplomatique

Déploiement:

11 équipes déployées dans les 3 îles .

Les équipes ont pu visiter **144 bureaux** le jour de vote.

Objet de la conf de presse:

présenter:

- les **constats** préliminaires de la MOEUA sur le déroulement des opérations de vote et de dépouillement des voix.
- **Conclusions** sur les observations
- Les **recommandations** de l'UA à l'attention des acteurs du processus électoral de dans le but d'apporter des améliorations aux élections du mois d'Avril

CONSTATS DE LA MOEUA

Au regard de ses concertations et observations, la MOEUA présente les constats suivants :

Constats à propos de l'Administration électorale

1. La CENI et Ministère de l'Intérieur sont les deux organes chargés de l'organisation des élections

La CENI est chargée de la préparation, de l'organisation et de la supervision de toutes les élections ainsi que de la centralisation et la proclamation des résultats provisoires.

Le Ministère de l'intérieur est responsable du fichier électoral et de la mise en place des modalités et règles des élections.

>> Bien que la CENI soit un organe indépendant qui dispose d'un budget propre, sa relation étroite avec le Ministère chargé des élections remet en cause son autonomie et ne permet pas une démarcation simple des responsabilités de chacun de ces organes.

La MOEUA a noté que le mode de désignation des membres de la CENI ne permet pas un équilibre des différentes composantes de la classe politique.

La MOEUA a noté que la CENI a connu une crise institutionnelle à quelques semaines des élections du 21 Février 2016 avec la révocation de deux des membres avant leur réintégration par une décision de la Cour Constitutionnelle.

Enregistrement des électeurs

Sur les prévisions de 158 458 nouveaux électeurs annoncées par la CENI, ce ne sont finalement que 25 658 votants qui se sont fait enregistré sur la liste des électeurs soit une croissance de l'ordre 16% par rapport à l'objectif global.

Le nombre total d'électeurs s'élève à 301 006 électeurs: 20 882 à Mwali (Mohéli), 121479 à Ndzuani (Anjouan) et 158 645 sur Ngazidja (Grande Comores).

Un engouement tardif des comoriens pendant la période de révision exceptionnelle

L'annonce de la participation des électeurs comoriens de l'étranger estimés à 100 000 n'a pas eu dans la pratique une suite favorable.

la question de la procuration des votes constituait l'un des principaux points de frictions entre les différentes composantes politiques et la CENI.

La MOEUA salue les efforts de parvenir à une solution consensuelle par l'ensemble de la classe politique comorienne et de contribuer à la tenue d'élections apaisées. La Mission

déplore cependant les délais d'adoption de ladite décision au regard des enjeux qui entourent la question.

Campagne électorale

La MOEUA a noté l'absence de lois pour régulariser le financement de la campagne électorale.

La MOEUA est de l'avis que l'utilisation de biens de l'Etat et de faveurs administratives devrait être interdite et sanctionnée quelque soit la période.

la MOEUA a observé une disparité de moyens dont disposent les différents candidats à ces élections notamment à travers la répartition déséquilibrée des affiches.

La MOEUA a déjà formulé lors des élections législatives de 2015 des recommandations concernant la mise en place d'une législation rigoureuse permettant d'encadrer et de surveiller le financement de la campagne électorale.

Le Cadre de Concertation, a tenté de soumettre aux différentes autorités un code de bonne conduite dans le but de prévenir les débordements entre partis politiques et candidats. La MOEUA déplore le fait que cette initiative n'ait pas été reçue et mise en application par ces autorités.

Implication de la Société Civile

En dépit de moyens financiers limités, la MOEUA a relevé une forte implication de la société civile dans les différentes opérations électorales notamment dans les activités de sensibilisation et d'observation.

Participation des femmes

La MOEUA constate les efforts de la part du gouvernement pour inclure les femmes dans la sphère politique à travers la mise en place de quotas dans les différentes institutions.

la MOEUA note l'absence de l'imposition de la parité entre hommes et femmes, notamment dans les postes décisionnels.

La MOEUA a constaté qu'à l'occasion de ces élections, la participation des femmes est très faible. En effet une (1) femme candidate sur vingt-cinq (25) aux élections du Président de l'Union et une (1) femme sur quarante-cinq (45) aux élections des gouverneurs.

OBSERVATIONS DU JOUR DU SCRUTIN PAR LA MOEUA

Ouverture des bureaux de vote

Dans tous les bureaux de votes visités: l'atmosphère à l'ouverture était calme avec une présence de sécurité discrète.

Dans 56% des bureaux de vote visités, un retard a été constaté. Ce retard variait entre quinze (15) et trente (30) minutes et pouvait aller au delà d'une heure.

Dans la majorité des cas, ce retard était due à l'arrivée tardive du personnel ou encore parce que ces derniers n'avaient pas aménagé les bureaux à l'heure fixée.
dans certains cas, le matériel n'était pas acheminé à temps dans les bureaux de vote.

La participation électorale

A l'ouverture des bureaux de vote la MOEAU a observé une timide affluence des électeurs due aux intempéries notamment à Anjouan. Cependant dans l'après midi un engouement des électeurs a été constaté au regard des files d'attentes devant les bureaux de vote.

Déroulement du scrutin et matériel électoral

En dehors de quelques incidents isolés observés par la MOEUA l'ensemble du scrutin s'est déroulé de manière ordonnée et paisible.

La MOEUA a noté qu'à l'ouverture le matériel électoral était disponible en quantité suffisante.

dans quelques cas les scellés pour les urnes manquaient et le nombre de bulletins de vote ne correspondaient au nombre d'électeurs inscrits dans le bureau de vote.

La MOEUA a été informée du boycott des élections dans la commune de Selemani 1 et 2 en protestation de l'état de la route.

Secret du vote

La MOEUA a noté que dans 98% des cas le secret de vote était garanti. Dans trois (3) cas seulement, l'isoloir mal positionné pouvait compromettre le secret du vote.

Le personnel électoral

Dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités par la MOEUA, le personnel électoral était au complet. Soit six (6) membres par bureau de vote.

La MOEUA note avec satisfaction le professionnalisme des membres des bureaux de vote qui ont assuré le bon déroulement des opérations de vote.

A. La participation des femmes

La MOEUA a observé que dans la composition des membres des bureaux de vote les femmes étaient sous-représentées. En effet, il y avait une moyenne de 2 femmes par bureau de vote visité, soit environ 34% de l'ensemble du personnel électoral présent.

Le même constat a été fait pour les assesseurs, dont elles représentaient 24.92%. Quant aux observatrices citoyennes, leur nombre était de l'ordre de 38.29%.

La MOEUA déplore la faible représentation des femmes dans la liste des candidats à tous les postes dans les scrutins du 21 Février 2016.

Accès des électeurs

La MOEUA a constaté que seul 61.65% des bureaux de vote était accessible aux personnes vivant avec un handicap.

La MOEUA exhorte la CENI à mettre en place des dispositifs permettant aux personnes vivant avec un handicap de bénéficier des mêmes conditions de vote que le reste des citoyens.

Les délégués des partis et observateurs citoyens

Dans l'ensemble des bureaux de vote visités par la MOEUA, une moyenne de 9 délégués par bureau de vote a été observée. La mission a constaté que très peu de délégués étaient en mesure d'identifier le parti de leur candidat. La mission a noté une forte représentation des délégués des candidats indépendants.

La MOEUA a également noté avec satisfaction la présence importante des observateurs citoyens avec une moyenne de 5.9 observateurs par bureau de vote. Parmi les ces observateurs on retrouvait l'OBSELEC, la FECOSC et la FCDH.

Les agents de sécurité

La sécurité a été discrète dans l'ensemble, cependant la MOEUA a noté qu'elle était parfois insuffisante.

Fermeture et dépouillement

Pour la plupart des bureaux de vote, l'heure de fermeture a été repoussée pour pallier au retard observé lors de l'ouverture des scrutins dans plusieurs bureaux de vote.

La MOEUA a noté qu'il y avait une harmonisation lors des opérations de dépouillement. De plus, ces opérations se sont déroulées dans la transparence et le stricte respect des dispositions énoncées par la loi.

CONCLUSIONS

La MOEUA **félicite** l'ensemble des citoyens comoriens pour leur contribution au bon déroulement des élections du 21 février 2016.

Elle souhaiterait féliciter tout particulièrement **la société civile comorienne** qui tout au long du processus a eu un rôle central notamment dans le maintien de l'atmosphère de paix.

Elle **félicite tout le personnel** qui a géré les bureaux de vote dans des conditions peu confortables.

La MOEUA **salue également les avancées de la CENI** depuis les élections de 2015 notamment en ce qui concerne le **perfectionnement du personnel électoral** et leur maîtrise des opérations de vote de ces scrutins.

La MOEUA appelle l'ensemble des acteurs politiques à **sauvegarder le calme et à respecter les résultats de cette première étape** des élections.

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement

- De mettre en place un dispositif juridique permettant le contrôle des sources de financement des partis politiques, des candidats et de la campagne électorale afin d'établir l'équilibre des moyens entre les candidats.
- D'assurer la tenue des assises nationales en vue de dresser un bilan sur les quinze années de la tournante;
- De veiller à l'indépendance des institutions chargées de l'organisation des élections à travers des réformes dans les mécanismes de désignation de leurs membres;

A la CENI

- De veiller à la fonctionnalité de ses différentes structures notamment l'Assemblée Générale afin de résorber toutes les frictions liées au manque de communication;
- De garantir une meilleure appropriation de l'organisation des élections à travers la mise en place de stratégie inclusive permettant d'aboutir à terme à son autonomie fonctionnelle;
- D'instaurer des mécanismes de suivi et de contrôle qui permettent de garantir la transparence dans le recrutement des agents électoraux
 - D'élaborer de meilleures stratégies pour informer et sensibiliser les électeurs

A la société civile

- De poursuivre les actions citoyennes pour permettre à la société de s'informer et d'apporter sa contribution en soutenant les institutions électorales;
- De valoriser la participation de la femme dans les activités de la vie politique et sociale, et de les promouvoir aux postes de responsabilités.

Aux Partis politiques et aux candidats

- De respecter les résultats des urnes et en cas de contentieux, privilégier le recours par des voies légales ;
- De renforcer la capacité de leurs délégués en vue de la prochaine échéance électorale